

STEPHANIE DE MAGALHAES

Département de L'Indre

Document généré le lundi 01 décembre 2025 à 08:43

## Avis d'attribution n°1

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	01/12/25	01/12/25			
Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
JOUE	Intégrale					

Service : CP

## Classification CPV :

Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

## AVIS D'ATTRIBUTION

## DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Marc FLEURET - Président du Conseil départemental  
 Place de la Victoire et des Alliés  
 SMGP  
 BP 20639 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX  
 Tél : 02 54 08 37 63  
 SIRET 22360001600016



Objet du marché	RD 104 PR 5+607 RECONSTRUCTION DE L'OUVRAGE AU DROIT DE LA DIGUE "GRANDEFFE" SUR LES COMMUNES DE SAINT MAUR ET LUANT
Référence acheteur	PA2025160
Nature du marché	Travaux
Procédure	Procédure ouverte
Code CPV principal	45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil
Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération 25 % : Valeur technique 75 % : Prix
Procédures de recours	Instance chargée des procédures de recours : <b>Tribunal administratif de Limoges</b> 1, cours Vergniaud 87000 Limoges Tél : 0555339155 - Fax : 0555339160 <a href="mailto:greffe.ta-limoges@juradm.fr">greffe.ta-limoges@juradm.fr</a> Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référe pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français) Référe contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative) Référe suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative). Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative).

Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir  
Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale.

#### ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Valeur totale du marché (hors TVA)

Valeur : **71142,58 €**

Date d'attribution : 28/11/25

Marché n° : PA2025160 - **SOCIETE D'EXPLOITATION DE TRAVAUX ET D'ENROBAGE DU CENTRE RUE LA FAYETTE 36130 DIORS**

Montant HT : **71 142,58 €**

Le titulaire est une PME : NON

Envoi le 01/12/25 à la publication

Marches-Publics.info V9.7